

## Attention aux escrocs



Nous appelons les particuliers et les entreprises à la plus grande vigilance au sujet de démarchages de sociétés proposant leurs services (lutte contre les termites ou les capricornes, proposition d'isolation de toiture ou encore d'insertion d'annonces publicitaires pour l'édition de guides, publications ou autres calendriers). Ces sociétés, malgré leurs dires, ne sont en aucun cas accréditées par la Ville.

**Certains escrocs peuvent aussi se faire passer pour de faux policiers et demander à voir vos papiers ou de l'argent.**

Aucun vrai policier ne demandera jamais d'argent, en revanche il doit présenter une carte officielle en matière plastique blanche marquée Police au centre et transversalement rayée en bleu-blanc-rouge.

Cette carte comporte des inscriptions au recto et au verso.

Attention aussi aux faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France-Telecom, des sociétés de distribution d'eau ou de divers réparateurs soi-disant envoyés par votre syndic de copropriété. En cas de doute, appelez le service dont la personne se réclame.

Les principales victimes de ces méfaits sont les personnes dites vulnérables (personnes âgées, handicapées, jeunes enfants). Parents, mettez en garde vos enfants contre ce genre de pratiques.

### Précautions à prendre

- Installer sur votre porte d'entrée un « judas » et/ou un entrebâilleur.
- Procéder aux vérifications nécessaires avant d'ouvrir votre porte.
- Demander à voir la carte professionnelle même si la personne est en uniforme.
- Rechercher les coordonnées téléphoniques du service ou de la société de la personne afin de vérifier auprès des forces de police/gendarmerie.
- Rester toujours très vigilants face aux démarcheurs à domicile.
- Si vous êtes seules dans le logement, ne pas les recevoir.
- Ne jamais laisser la ou les personnes seules dans le logement.
- Rangez toujours votre sac ou votre portefeuille afin qu'il soit hors de vue.
- Ne pas se laisser abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs.
- Pour tout démarchage à domicile, vous bénéficiez d'un délai de réflexion de 14 jours.
- En cas de présence d'un individu ou d'un véhicule suspect dans votre quartier, ne pas hésiter à prévenir des forces de l'ordre.

### Sécurité Internet

Lors d'un achat sur internet avec votre carte bancaire, vérifiez bien qu'apparaissent, dans la fenêtre supérieure du navigateur (où l'adresse du site est indiquée), un cadenas fermé et une adresse commençant par https (et non http) qui indiquent que le site va crypter les informations personnelles.

Soyez prudent lors du téléchargement d'une pièce jointe à un mail. Il est essentiel de s'assurer de la provenance du mail ainsi que de vérifier l'extension de la pièce jointe avant de l'ouvrir.

De manière générale, n'ouvrez pas les pièces jointes dont les extensions sont : .pif ; .com ; .bat ; .exe ; .vbs ; .lnk.

Lorsque vous faites suivre un mail, supprimez les adresses des récipiendaires, envoyez-le en cci.

<http://www.ssi.gouv.fr/>

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiqu...>

Contact

Mise en garde face à des démarches frauduleuses effectuées au domicile des Adamois.

Les personnes démarchées par ces individus sont invitées à composer le :

- Mairie

01 34 08 19 19

- Police municipale

01 34 08 19 08

- Gendarmerie

01 34 69 73 30